

Je tiens aussi à m'associer à eux, qui seuls ont participé au débat jusqu'ici, pour dire que notre système judiciaire nous sert très bien. Il va de soi que je n'ai pas toujours été d'accord avec toutes les décisions rendues aux divers niveaux. Il en est même une ou deux d'actualité avec lesquelles je ne suis probablement pas d'accord. Mais tout comme je ne suis pas toujours d'accord avec les décisions de la présidence ici, je la respecte tout de même, ainsi que tous ceux qui en assument la charge, à cause de leur honnêteté et de leur impartialité. Le fait demeure, toutefois, qu'une magistrature indépendante constitue un élément essentiel à la sécurité de notre régime démocratique. C'est la magistrature qui protège les droits du particulier. C'est elle qui tranche les questions qui touchent le particulier, qui statue sur les principes qui gouvernent toute notre société. Il est extrêmement important que nous manifestations beaucoup de respect pour la magistrature et que nous faisons tout en notre pouvoir pour la renforcer.

Je suppose que certains députés se disent déjà dans leur for intérieur: «Combien de temps encore le député de Winnipeg-Nord-Centre va-t-il discourir avant de nous donner sa position et celle de ses collègues au sujet du bill à l'étude?» Je veux tout simplement déclarer sans ambages que ce que je viens de dire en guise de préambule, je ne l'ai pas fait pour me ranger du bon côté, en ce qui concerne la magistrature, mais bien parce que les membres de notre parti et de notre mouvement entretiennent de solides convictions à cet égard.

Néanmoins, madame l'Orateur, nous pensons que certains problèmes soulignés par le député de Calgary-Nord sont sérieux et importants, et nous, dans notre parti, nous avons des vues à l'égard de ces problèmes qui diffèrent radicalement de celles du ministre de la Justice et du député de Calgary-Nord.

Nous sommes d'accord pour dire que l'une des façons d'assurer l'indépendance de la magistrature est de garantir que tous les juges sont libres de préoccupations et d'inquiétudes d'ordre économique. En d'autres mots, nous reconnaissons que le traitement versé par le Canada à ses juges doit être généreux. Je crois que le député de Calgary-Nord éprouverait énormément de difficulté à essayer de faire réinterpréter par un tribunal l'article 100 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique afin d'autoriser que les traitements des juges soient fixés par un arrêté en conseil du gouvernement fédéral plutôt que par le Parlement lui-même. A mon sens, c'est une bonne chose que notre constitution exige que nous examinions la question des traitements des juges ici en Chambre des communes plutôt que de la laisser entre les mains du cabinet, qui la trancherait par un décret du conseil.

Même si nous avons dit sans ambages que le Parlement devait assumer ses responsabilités et se montrer généreux pour que les juges puissent conserver la dignité que suppose l'état de juge et qu'ils soient à l'abri de tout souci financier, il ne faut pas exagérer. Nous trouvons les barèmes donnés dans le Bill C-47 trop élevés. Nous en sommes d'autant convaincus, madame l'Orateur, que la situation économique n'est pas brillante. L'enjeu de ce bill ressemble beaucoup à celui du Bill C-44.

**M. Gillies:** Non, il est différent.

#### *Loi sur les juges*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mon collègue de Don Valley (M. Gillies) dit qu'il est différent. La différence, c'est que je m'opposais à toutes les majorations prévues dans le Bill C-44. Je suis disposé à appuyer les augmentations de traitement des juges, mais je persiste à croire qu'il faut envisager les répercussions que cette majoration aura sur nos efforts pour relancer l'économie.

En adoptant le Bill C-44, nous avons fixé le traitement ou le revenu de 264 députés et de 102 sénateurs, ce qui fait un total de 366 personnes lorsque tous les sièges sont remplis. Je crois qu'en accordant l'augmentation contenue dans le Bill C-44, même s'il ne s'appliquait qu'à 366 personnes, le Parlement a pris une initiative qui a eu de graves conséquences sur l'économie du pays. Cette majoration était proposée depuis décembre et je crois que l'inflation galopante que nous connaissons a été provoquée en partie par les hausses que nous avons accordées à ces 366 personnes.

Le ministre de la Justice dit que le nombre de juges au Canada dépasse à peine cinq cents. C'est encore plus que le nombre des députés et des sénateurs. Selon moi, si nous nous proposons d'accorder des hausses massives, en pourcentage ou en chiffres absolus, du revenu de cinq cents autres personnes parce que nous leur devons un respect particulier, parce que nous les plaçons à l'échelon supérieur de la hiérarchie sociale du pays, cela ne peut qu'accroître les effets inflationnistes de l'adoption du Bill C-44; pourtant, certains députés s'y sont opposés sans démodre.

J'ai écouté avec grand intérêt les propos du député de Calgary-Nord. Comme je l'ai dit plus tôt, je n'accepte pas sa conclusion, mais je l'exhorte à lire, dans le document de travail distribué par le ministre des Finances, M. Turner, les restrictions exactes qui y sont proposées.

Chacun sait que la question qui se pose au pays aujourd'hui, c'est de savoir quoi faire pour juguler l'inflation. Le gouvernement est d'avis qu'on doit s'imposer des restrictions d'une façon ou d'une autre. Il souscrit entièrement aux paroles du député de Calgary-Nord qui dit qu'aucune augmentation ne doit pas dépasser 12 p. 100 par an ou, dans le cas des spécialistes et des cadres en particulier qui touchent des salaires plus élevés, \$2,400 par an. En proposant des restrictions de ce genre, à savoir un maximum fixé à 12 p. 100 ou à \$2,400 par an, et en s'écartant ensuite de ces propositions lorsqu'il s'agit des députés, des juges aujourd'hui et de qui sait demain, le gouvernement à mon avis ne fait que torpiller ses chances de vendre son idée de restrictions.

● (1640)

**M. Woolliams:** Madame l'Orateur, ce n'est pas la première fois que je reviens là-dessus, mais je voudrais seulement que le député soit juste avec lui-même et je pense qu'il le sera lorsque j'aurai fait valoir mon point à nouveau. Dans le présent contexte, il s'agit de traitements ou d'augmentations qui devraient faire l'objet d'une révision tous les deux ans. Ces juges, tout comme les députés—je ne veux pas mêler les deux—n'ont pas eu d'augmentation depuis quatre ans. Donc, la situation est quelque peu différente. Je ne dis pas que la formule devrait être complètement différente, mais nous multiplions des pommes par des oranges.